

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA NEUF CENT QUARANTE-CINQUIÈME  
SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 5 février 2004, à 10 h 20

Président: M<sup>me</sup> Amina MOHAMED (Kenya)

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Je déclare ouverte la 945<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement.

Trois orateurs sont inscrits pour la présente séance plénière: l'Ambassadeur d'Espagne, M. Miranda, l'Ambassadeur de Roumanie, M. Costea, et l'Ambassadeur d'Italie, M. Trezza. Je donne à présent la parole au premier orateur inscrit, l'Ambassadeur d'Espagne, M. Carlos Miranda.

M. MIRANDA (Espagne) (traduit de l'espagnol): Madame la Présidente, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement, ainsi que de l'efficacité avec laquelle vous accomplissez vos tâches.

Comme chacun le sait ici, l'Espagne appuie la proposition des cinq Ambassadeurs et l'a fait dès le départ. De l'avis de l'Espagne, cette proposition a le mérite d'être évolutive, outre que ses différents éléments ne sont pas obligatoirement liés entre eux. Nous avons eu confirmation de son caractère évolutif l'an passé, lorsque l'un de ses points a été reformulé. Force est de constater, aussi, que cette proposition est de nature à rapprocher les positions.

Quant à l'absence de couplages des différents éléments de la proposition, il me semble que cela correspond à l'esprit dans lequel la proposition a été conçue et à la volonté de ses auteurs, et que nous autres l'avons ainsi compris. Vous-même, Madame la Présidente, avez clairement indiqué ici, au début de votre mandat, non seulement que le texte établi à l'initiative des cinq Ambassadeurs est l'unique proposition dont la Conférence soit saisie, mais encore et surtout que, si cette proposition est acceptée, les mandats voulus devront être adoptés individuellement.

Cela dit, je tiens à ajouter que, nonobstant la valeur intrinsèque de l'ensemble de la proposition, il est évident que, si nous approuvons cette dernière dans son intégralité, nos délégations ne seront pas en mesure d'entreprendre simultanément des négociations ou des travaux sur tous les points qui y sont énoncés. Elles ne le pourront ni aujourd'hui ni demain car elles n'ont jamais pu le faire. Il suffit de se reporter au passé pour constater que la Conférence n'a normalement mené de négociations que sur une seule question à la fois, ce qui ne l'a pas empêché de mener parallèlement d'autres travaux. Il n'est d'ailleurs pas raisonnable de chercher à ce que nous entreprenions simultanément des négociations ou des travaux sur un grand nombre de questions car nous ne pourrions suffire à la tâche.

Dès lors que, outre le fait d'être évolutive, la proposition des cinq Ambassadeurs contient des éléments qui ne sont pas liés obligatoirement entre eux et puisque, de plus, les capacités matérielles de nos délégations de mener des négociations et des travaux sont limitées, il s'agit, en définitive, de choisir, dans ce que la proposition des cinq Ambassadeurs a à offrir, ce qui pourra tenir dès à présent dans notre panier de la ménagère, qui est de taille plutôt modeste.

S'il est déjà difficile de nous entendre sur l'ensemble, il sera presque nécessairement d'autant plus difficile de nous mettre d'accord sur les plats à choisir dans le menu proposé. Ce, nonobstant, il faut prendre en considération le fait que, dans leur grande majorité, les délégations à la Conférence sont disposées à entreprendre des négociations et des travaux sur l'une quelconque des questions visées par la proposition des cinq Ambassadeurs et que, de la même manière, si elles refusent tout couplage des différents éléments de la proposition, ces délégations estiment néanmoins qu'il convient de rechercher un résultat équilibré.

(M. Miranda, Espagne)

Sans doute peut-on arriver à un résultat équilibré par des voies différentes et de différentes manières. Par exemple, une solution possible et réaliste pourrait consister à négocier un traité visant l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication de dispositifs explosifs nucléaires, puisque nous disposons déjà d'un mandat de négociation sur la question, ou à mener des travaux sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, vu que, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, la proposition des cinq Ambassadeurs a été modifiée à cet égard, ce qui devrait nous rapprocher en la matière d'un accord, puis d'un consensus.

Je m'abstiendrai de suggérer une troisième question, non pas parce qu'il n'en existe pas, mais bien au motif, encore une fois, que les capacités de travail de nos délégations sont limitées. Cela dit, je suis conscient du fait que de nombreux arguments militent en faveur d'une troisième question – par exemple, le désarmement nucléaire ou les garanties de sécurité dites négatives – tout comme il en est qui militent pour des questions autres que la négociation d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, qui relèvent aussi du désarmement nucléaire, ou que la prévention d'une course aux armements dans l'espace, dont l'actualité est néanmoins évidente. Étant donné, toutefois, les éléments que nous avons aujourd'hui en mains, il me paraît que ce que j'ai suggéré tout à l'heure est logique.

On peut naturellement se demander si le fait d'opter pour l'un ou l'autre des éléments de la proposition des cinq Ambassadeurs aux fins de négociations et de travaux dans le cadre de la Conférence signifie que les autres éléments sont rejetés, écartés ou oubliés. Il s'agit bien plutôt de nous occuper successivement desdits éléments.

Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, je n'ai d'autre propos que de faire avancer les choses dans la bonne direction. Dans cet esprit, je ne veux pas non plus écarter l'idée que la Conférence pourrait aussi mener des travaux ou des négociations sur une question nouvelle, idée qui reviendrait à inscrire à l'ordre du jour de la Conférence une question qui soit plus en rapport avec l'évolution du monde après la guerre froide.

Personne ne doute que le monde a changé et qu'il continue de changer, non plus que personne ne peut nier que cette Conférence doit s'adapter à l'évolution de la situation. Pour cette raison, personne ne doit s'opposer à des travaux sur une question nouvelle. Ce qu'il faudra éviter, néanmoins – et je crois sincèrement que cela ne serait pas possible à l'heure actuelle –, c'est de vouloir remplacer par une question nouvelle celles qui sont inscrites depuis longtemps à l'ordre du jour et qui n'ont pas perdu de leur intérêt. Je crois que la grande majorité des délégations pense ainsi. De même, il paraît logique que, si nous entreprenons de travailler à la Conférence sur une question nouvelle, il faudra que cette question s'inscrive d'une manière cohérente dans le cadre de l'instance, qu'elle ne puisse pas être traitée plus efficacement par un autre organe et que nous puissions, en l'abordant à la Conférence, apporter une réelle contribution à son règlement.

Bien évidemment, la Conférence du désarmement mène ses travaux et prend ses décisions, non à la majorité des voix, mais par consensus, règle que nous devons appliquer avec sérieux, afin de ne pas confondre consensus et veto, mais de voir plutôt dans le consensus l'expression de

(M. Miranda, Espagne)

la solidarité qu'implique le fait que nous travaillons ensemble sur des questions qui touchent à notre sécurité individuelle comme à la sécurité collective.

Pour cela, il faudra néanmoins que tous participent à l'entreprise commune – il y a parfois des silences qui pèsent à l'excès, non seulement dans le cadre des négociations et des travaux sur une question, mais aussi et surtout dans celui du dialogue. Or le dialogue est un moyen de comprendre les autres et d'arriver à une entente.

Dans cet esprit, mon pays est aussi favorable à l'idée de tenir des séances plénières informelles sur différentes questions, comme cela s'est déjà fait. Ma délégation pense que la présidence de la Conférence a un rôle important à jouer dans le choix des questions à examiner, rôle qu'elle doit remplir en prenant pour cadre de référence l'ordre du jour et la déclaration du Président qui l'accompagne. Elle pense également que le dialogue, pour nécessaire et fructueux qu'il puisse être, ne doit en aucun cas remplacer des travaux structurés et des négociations sur des questions de fond.

Cependant, il faudra encore déployer des efforts très importants pour que la Conférence puisse dépasser ce stade de la négociation pour la négociation et passe à de véritables négociations et travaux sur certaines questions intéressant notre sécurité.

Le temps passe et ne pardonne pas, aussi qu'il me soit permis, dans cet esprit, de faire encore une observation avant de terminer. Nul ne peut nier l'existence d'une relation étroite entre ce qui se passe au sein de la Conférence du désarmement et ce qu'il advient du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous allons tenir en avril la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP qui doit avoir lieu en 2005, et cette date d'avril 2004 marque un premier cap important que nous devons franchir: il faudra que cette session fasse suffisamment avancer les choses dans la voie dans laquelle nous souhaitons tous les voir progresser. D'aucuns pensent peut-être, quant au TNP, que le véritable enjeu est celui de la Conférence d'examen, en 2005. Ceux-là n'ont pas tort, puisqu'il ne faut pas confondre les travaux préparatoires et la Conférence proprement dite. Il n'en demeure pas moins qu'il vaudrait mieux envisager les travaux prévus pour avril à New York comme une occasion de lancer et de chauffer le moteur de la Conférence d'examen.

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Je remercie vivement l'Ambassadeur Miranda de sa déclaration importante et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. L'orateur suivant sera le représentant de la Roumanie, l'Ambassadeur Costea.

M. COSTEA (Roumanie): Madame la Présidente, la présente intervention revêt une importance particulière pour moi car c'est la toute première fois que j'ai l'honneur de vous adresser la parole alors que vous présidez la Conférence du désarmement et également la première fois que j'ai le privilège de faire une intervention à la Conférence depuis que j'ai pris mes fonctions d'ambassadeur et de représentant permanent de mon pays à Genève. Je suis arrivé le 5 décembre passé, il y a exactement deux mois jour pour jour, à ceci près que le 5 décembre était un vendredi – une coïncidence, pourrait-on dire, si l'on croyait aux coïncidences.

(M. Costea, Roumanie)

Permettez-moi donc, Madame la Présidente, de vous féliciter de votre accession à ce poste ainsi que des efforts constants et dévoués que vous déployez afin d'arriver à un consensus dont nous avons tous besoin pour dépasser le long blocage des travaux de notre Conférence.

Je veux aussi formuler l'espoir, qui est également celui de la délégation roumaine, que la Conférence pourra recommencer le plus tôt possible son véritable travail, celui pour lequel elle a été créée.

*(L'orateur poursuit en anglais.)*

Comme je l'ai annoncé, mon intervention sera centrée sur les résultats de l'atelier du Groupe Reay consacré aux progrès dans la réalisation des buts de la Convention d'Ottawa en Europe du Sud-Est, qui s'est tenu à Bucarest les 2 et 3 février 2004. Je saisis cette occasion pour remercier tous les participants de leur intérêt pour cette manifestation et de la part active qu'ils y ont prise.

Je tiens à remercier tout particulièrement l'Ambassadrice du Japon, M<sup>me</sup> Kuniko Inoguchi, l'Ambassadeur d'Autriche, M. Wolfgang Petritsch, et l'Ambassadeur de Thaïlande, M. Chaiyong Satjipanon, de leur participation très pertinente aux travaux de l'atelier. Ils ont tous trouvé le temps et les ressources nécessaires pour se rendre à Bucarest, en dépit de leur emploi du temps très chargé.

Nous sommes aussi reconnaissants au Ministère néerlandais des affaires étrangères et au Centre international de déminage humanitaire de Genève de l'appui financier et logistique qu'ils ont apporté et sans lequel l'atelier n'aurait pas été possible.

L'initiative qu'a prise la Roumanie d'un examen des éléments les plus importants de l'application de la Convention d'Ottawa dans la région s'inscrit dans le cadre d'une politique et d'une contribution nationales aux efforts déployés à l'échelon international en vue d'éliminer les mines antipersonnel et d'atténuer les souffrances dues à leur emploi.

Avant même que la Roumanie ne devienne partie à la Convention, le Gouvernement roumain a entrepris d'imposer un moratoire sur le transfert et la production de mines antipersonnel, tandis que les troupes du génie roumaines prenaient part à des opérations de déminage en Angola et en Bosnie-Herzégovine, qui étaient menées dans le cadre de missions de maintien de la paix sous mandat de l'ONU et de l'OTAN. Une assistance humanitaire, sous forme de soins médicaux aux victimes des mines, a également été apportée par les hôpitaux de campagne roumains déployés en Angola, en Somalie et au Koweït.

J'ai le plaisir d'informer la Conférence que les représentants des pays membres du Groupe Reay ont participé à l'atelier, à savoir l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Grèce, la Roumanie, la Serbie-et-Monténégro et la Slovaquie. Onze autres pays y étaient également représentés – l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Canada, l'Italie, le Japon, la Lituanie, les Pays-Bas, le Qatar, la Suède et la Thaïlande –, de même que la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres, le Centre international de déminage humanitaire de Genève, le Comité

(M. Costea, Roumanie)

international de la Croix-Rouge, la Commission européenne, le Fonds international d'affectation spéciale, Handicap international (Belgique), l'Organisation d'entraide populaire norvégienne, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Service de l'action antimines de l'ONU.

Ainsi, des représentants de gouvernements, d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales ont participé à cet atelier. Une telle participation me paraît être une preuve incontestable de l'importance accordée à la question et du souci qu'ont ces entités de suivre ce qui se passe dans notre région sur ce plan.

L'atelier avait pour but de mettre en évidence les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa par les États d'Europe du Sud-Est qui y sont parties, dans la perspective de la première Conférence d'examen de la Convention. Il a également servi de cadre à une évaluation conjointe des difficultés auxquelles les États parties se heurtent dans leurs efforts pour réaliser les buts de la Convention.

Je voudrais mettre en lumière plusieurs conclusions générales de l'atelier de Bucarest, sans entrer dans le détail. Nous allons demander au secrétariat de la Conférence du désarmement de bien vouloir faire le nécessaire pour que le texte du résumé du Président soit publié comme document officiel de la Conférence et distribué à toutes les délégations d'États membres et d'États ayant qualité d'observateurs.

Quant aux principaux résultats enregistrés dans notre région, il y a lieu de signaler les progrès importants et constants dans la voie de l'universalisation de la Convention d'Ottawa. À cet égard, les pays d'Europe du Sud-Est pourront informer le «Sommet de Nairobi pour un monde exempt de mines» que l'un des objectifs du Groupe Reay aura été réalisé, avec le dépôt, par la Serbie-et-Monténégro, le 18 septembre 2003, et par la Grèce et la Turquie, le 25 septembre 2003, de leurs instruments de ratification ou d'adhésion.

On notera également un autre fait important, concernant celui-là la destruction des stocks de mines: l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Slovénie en ont achevé la destruction avant le délai fixé dans la Convention. En Roumanie, il est prévu d'achever l'élimination des stocks de mines antipersonnel en mars 2004, c'est-à-dire dans moins d'un mois, et plus d'une année avant le délai fixé.

De plus, la Grèce, la Serbie-et-Monténégro et la Turquie comptent commencer la destruction de leurs stocks cette année encore. De la sorte, il n'y aura plus de stocks de mines antipersonnel en Europe du Sud-Est d'ici 2008, soit une année avant la deuxième Conférence d'examen de la Convention d'Ottawa.

L'atelier a également été l'occasion de dresser le bilan des difficultés rencontrées en Europe du Sud-Est en ce qui concerne l'aide aux victimes. Bien que la situation évolue favorablement, il reste encore beaucoup à faire pour assurer aux victimes les soins médicaux, la réadaptation physique, l'appui psychosocial et la réinsertion économique qu'il leur faut.

(M. Costea, Roumanie)

Des efforts plus importants devront être faits pour mobiliser des ressources en vue d'inverser la tendance actuelle à la baisse du financement des programmes de lutte contre les mines et d'aide aux victimes par les donateurs de longue date.

Entre autres, l'idée a été souvent avancée que la réalisation des buts fondamentaux de la Convention requiert la mise en œuvre intégrale de toutes les dispositions de l'instrument, y compris l'exécution rigoureuse des mesures de transparence que constituent les rapports prévus à l'article 7 et l'imposition des mesures d'application nationales nécessaires, notamment des sanctions légales pour inobservation des dispositions de la Convention ou infraction à ses dispositions.

*(L'orateur reprend en français.)*

Madame la Présidente, ce qu'ont accompli les pays d'Europe du Sud-Est dans le cadre du Groupe Reay a permis la réalisation de bien des objectifs de désarmement, de non-prolifération et de limitation des armements: une capacité de prendre en mains les affaires régionales, l'importante coopération entre les États, les connexions entre les niveaux nationaux, régionaux et mondiaux, enfin, un partenariat constructif entre les structures gouvernementales et la société civile.

L'une des conclusions que l'on a tout particulièrement soulignée à l'atelier de Bucarest est le fait que les bons résultats obtenus par les pays d'Europe du Sud-Est peuvent constituer un exemple pour d'autres régions du monde. En effet, ce sont seulement le bon voisinage, la confiance réciproque et l'intérêt commun qui ont permis à notre région d'avancer tout en réalisant les objectifs de l'accord conclu à Ottawa.

En guise de conclusion, je dirai que je suis intimement persuadé que l'atelier du Groupe Reay a, une fois de plus, démontré l'attachement réel et efficace de l'Europe du Sud-Est à la réalisation de l'important objectif de l'élimination totale des mines antipersonnel, qu'a établi en 1997 la Convention signée à Ottawa.

J'ai bon espoir que d'autres régions du monde pourront bénéficier de notre expérience, que nous sommes tout prêts à partager.

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur de Roumanie, M. Costea, de sa déclaration très complète et de ses informations sur l'atelier qui a eu lieu à Bucarest et dont les résultats constitueront sans aucun doute une contribution importante aux travaux de la Conférence de Nairobi. L'orateur suivant sera le représentant de l'Italie, l'Ambassadeur Carlo Trezza.

M. TREZZA (Italie) (traduit de l'anglais): Madame la Présidente, je veux tout d'abord me déclarer satisfait du fait que la Conférence est convenue très rapidement de l'ordre du jour de sa session de 2004 et que vous êtes parvenue à faire intervenir le consensus sur un ajout à la déclaration présidentielle du 27 janvier. Cet ajout nous permettra de faire entrer en ligne de compte les vues de ceux pour qui la Conférence du désarmement doit examiner les questions soulevées par la situation mondiale actuelle et les menaces nouvelles. L'introduction de ces

(M. Trezza, Italie)

questions dans nos débats marque un progrès. Nous aurions été prêts à les inscrire à l'ordre du jour de la Conférence. Dans un esprit de compromis, et surtout parce que nous estimons que la vraie priorité est à présent un accord sur le programme de travail, nous nous sommes joints au consensus sur la solution suggérée par la présidence. Comme chacun le sait, les déclarations faites et les initiatives prises par l'Union européenne l'année dernière, à commencer par la Déclaration de Salonique, ont été conçues comme une réponse aux menaces et difficultés nouvelles auxquelles se heurte la communauté internationale dans le domaine des armes de destruction massive. Nous avons l'espoir qu'il sera possible, pendant les sessions à venir, d'aborder tant formellement qu'informellement ces problèmes et en particulier des questions inédites susceptibles d'avoir une incidence sur notre programme de travail. C'est dans cette perspective que, le 20 janvier, j'ai fait une déclaration concernant la question de la destruction de telles armes dans le cadre de l'initiative dite de la «réduction de la menace en coopération». Cela a un rapport avec diverses questions relatives au désarmement, notamment le désarmement nucléaire.

Les questions nouvelles ne devraient pas nous détourner de notre programme de travail, qui doit rester notre première priorité. Bien au contraire, elles devraient être propices à un accord général sur le travail à faire en 2004. Certains pays ont même indiqué qu'ils seraient plus disposés à accepter un programme de travail en ayant la possibilité d'aborder des questions nouvelles à la Conférence du désarmement.

À notre avis, nos débats devraient rester fondés sur la proposition dite des cinq Ambassadeurs. À cet égard, nous avons pris bonne note de la déclaration faite le 20 janvier par le représentant de la Belgique, lequel a rappelé que le document publié sous la cote CD/1693/Rev.1 était maintenu, que celui-ci avait toujours un caractère évolutif et n'était pas gravé dans la pierre. D'autres collègues ont fait au nom des auteurs de la proposition des déclarations qui vont dans le même sens, si je ne m'abuse. Cela coïncide avec l'une des constatations que j'ai faites au cours de la présidence italienne de la Conférence du désarmement, à savoir que cette proposition ne constitue pas un ensemble à prendre ou à laisser. De fait, l'ajustement significatif qui a été opéré dans ce texte, grâce à la souplesse dont la Chine et la Fédération de Russie ont fait preuve le 7 août 2003, est une démonstration du caractère évolutif de la proposition. À notre avis, certaines des questions énumérées dans ce document se prêteraient davantage que d'autres à des travaux ou des négociations. À cet égard, je tiens à rappeler la déclaration faite le 19 décembre dernier, lors des consultations ouvertes à tous, par celle qui m'a succédé à la présidence de la Conférence, l'Ambassadrice Inoguchi, et surtout ses observations au sujet des quatre questions fondamentales dont doit s'occuper la Conférence. Ces quatre questions sont la négociation d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, la prévention d'une course aux armements dans l'espace, le désarmement nucléaire et les garanties de sécurité négatives. Cependant, il ne faut pas oublier que ces questions ne suscitent pas toutes le même appui auprès des délégations à la Conférence. Nous devons prendre cela en considération lorsque nous déciderons, en opérant des choix inévitables, quels organes subsidiaires nous établirons et quel en sera le calendrier des travaux. Le représentant de l'Espagne, l'Ambassadeur Miranda, a évoqué cette question tout-à-l'heure. Nous devons aussi garder à l'esprit, en établissant nos priorités, le fait que les délégations ne sont pas toutes entièrement convaincues du bien-fondé de certains des mandats suggérés. Enfin, dans nos



(M. Trezza, Italie)

délibérations sur le programme de travail à adopter, nous devons aussi prendre en considération les grands événements qui ont lieu hors de la Conférence. Je veux parler, en particulier, du processus d'examen du TNP, qui entre dans sa phase finale. Dans notre programme de travail, nous devrions aller dans le même sens que ce processus tout en évitant les chevauchements et contradictions.

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur Trezza de l'intervention utile qu'il a faite au sujet de notre programme de travail.

La liste des orateurs est épuisée. Quelque autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Cela ne semble pas être le cas.

Je vais à présent inviter la Conférence à se prononcer sur les demandes de participation à ses travaux qui ont été reçues de deux États non membres, la République du Yémen et l'Albanie, sans les avoir examinées au préalable dans le cadre d'une séance informelle. Ces demandes figurent dans le document CD/WP.534/Add.3.

Puis-je considérer que la Conférence décide d'inviter la République du Yémen et l'Albanie à participer à ses travaux conformément au Règlement intérieur?

*Il en est ainsi décidé.*

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Avant de lever la séance, je veux informer la Conférence que je poursuis mes consultations sur les deux questions que j'ai mentionnées la semaine dernière, à savoir le renforcement de la participation de la société civile et la possibilité de tenir des séances plénières informelles. Je pense que ces consultations sont sur le point d'aboutir. Dans cette perspective, j'ai l'intention de tenir une séance plénière officielle le mardi 10 février à 10 heures en vue d'une décision sur ces deux questions. J'ai bon espoir que nous pourrons prendre la décision qui s'impose, grâce à l'appui de toutes les délégations.

Une délégation souhaite-t-elle prendre encore la parole? Ce n'est pas le cas. Nos travaux sont donc achevés pour aujourd'hui.

*La séance est levée à 10 h 50.*

-----